Grille des redevances et tarifs (euros) de la Maison des Étudiants Canadiens (MEC)
en vigueur du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

	Tarif 2014-2015
Résident-étudiant admis par la Commission d'admission pour 6 mois et plus (long séjour)	
Chambre individuelle (standard) par mois	**460**
Chambre individuelle (grande) par mois	**500**
Studio mansardé par mois	**815**
Résident-étudiant admis par la Commission d'admission pour 3 à 6 mois (moyen séjour)	
Résident-chercheur ou postdoctorant admis par la Commission d'admission pour 3 mois et plus	
Résident-stagiaire admis par la Commission d'admission pour 3 mois et plus	
Chambre individuelle par mois	**620**
Studio mansardé par mois	**920**

Note 1: les prix mensuels pour le résident admis en Commission d'admission sont établis pour un séjour du 1er jour au dernier jour du mois calendaire. Le tarif intermédiaire (+ 100 euros) s'applique du 1er juillet au 31 août pour les étudiants inscrits seulement. Toute quinzaine commencée est due.

Résident de court séjour admis hors Commission d'admission (passager) : 3 nuits (minimum) à 3 mois	
Chambre individuelle (3 à 10 nuits)	**64**
Chambre individuelle (11 à 30 nuits)	**48**
Chambre individuelle (un mois)	**745**
Studio mansardé (3 à 10 nuits)	**82**
Studio mansardé (11 à 30 nuits)	**64**
Studio mansardé (un mois)	**1010**
Studio standard (3 à 10 nuits)	**90**
Studio standard (11 à 30 nuits)	**70**
Studio standard (un mois)	**1110**
Appartement (3 à 10 nuits)	**110**
Appartement (11 à 30 nuits)	**80**
Appartement (un mois)	**1210**
Résident de court séjour admis hors commission d'admission et tarif de groupe : durant l'été seulement et selon disponibilité	
Chambre à 2 lits (3 à 10 nuits)	**78**
Chambre à 2 lits (11 à 30 nuits)	**62**
Chambre à 2 lits (un mois)	**960**

Note 2: pour le résident de court séjour admis hors Commission d'admission (passager), les locations mensuelles commencent le 1er ou le 16e jour du mois. Elles se terminent le 15e et 30e (31e) jour du mois. Sinon le tarif journalier de catégorie (11 à 30 nuits) s'appliquent aux jours s'ajoutant au mois.

Note 3: toutes les redevances de moins de 300 euros sont payables en totalité à la réservation et sont non remboursables.

Note 4: pour toute réservation de plus de 300 euros, les redevances (moins les arrhes de 300 euros déjà payés) sont payables immédiatement à l'arrivée.

Note 5: pour le résident de court séjour admis hors Commission d'admission (passager), son numéro de carte bancaire à la réservation ou à l'arrivée tient lieu de dépôt de garantie (caution) en cas de dommage, dégradation ou non-paiement des sommes dues ou impayées à la suite de son séjour.

Note 6: les studios et les appartements sont loués pour un maximum de deux personnes. Toute personne supplémentaire (apparentée ou non) doit être déclarée et est considérée comme un invité sur le plan tarifaire (6 euros par nuit)

Tarifs complémentaires pour tous les résidents	
Frais d'étude du dossier de candidature comme résident à la MEC	**75**
Arrhes de réservation non remboursables (pour toute réservation avec redevances de plus de 300 euros)	**300**
Dépôt de garantie pour moyen et long séjours: un mois de redevances, selon l'unité	**mois**
Invité déclaré dans un chambre ou studio (avec ou sans lit d'appoint)	**6**
Invité non déclaré	**20**
Changement de chambre demandé par le résident	**50**
Remplacement de la carte d'entrée et de chambre	**5**
Carte pour invité (remboursable à la remise de la carte)	**5**
Remplacement du cadenas et clé de la cuisine	**5**
Remplacement de la clé de la boite à lettres	**5**
Carte pour photocopies et impression (50 unités)	**5,00**
Fax/télécopie reçu, par page	**0,20**
Laverie (coût pour lavage, une machine)	**3,5**

Note générale: Voir le Règlement particulier de la MEC et le "MEC Mode d'emploi" pour plus d'informations sur certains éléments de cette grille de redevances et tarifs, et entre autres, pour les règles et les indemnités associées à un départ anticipé.

mai-14